

Ouverture de la rencontre nationale « Cultures et politiques de la Jeunesse »

Mesdames et messieurs,

il me revient tout d'abord d'exprimer les regrets de notre ministre de la culture dont l'agenda ne lui a finalement pas permis d'être parmi vous ce matin, pour ce temps fort qui vient couronner une année à tous points de vue exceptionnelle à Villeurbanne.

2022 restera dans nos mémoires l'année où Villeurbanne a été la première capitale française de la culture. Et j'adresse de nouveau mes sincères félicitations au maire et à l'ensemble de l'équipe municipale, et à toutes celles et ceux qui se sont associés à la préparation et à la mise en œuvre de cette année remarquable.

Une année durant laquelle se sont entremêlées l'émotion et la raison, l'instant présent et l'avenir. Un programme pensé pour la population, et avec elle, un programme – et c'était son principal atout – qui a réservé une grande place à la jeunesse.

Vous avez saisi cette circonstance pour, durant deux jours, débattre autour de ce thème particulier « cultures et politiques de la jeunesse », et je vous en remercie, en associant bien sûr à ces remerciements Vincent Guillon et l'observatoire des politiques culturelles. La fin de l'année de la capitale française de la culture n'est pas un aboutissement en effet, ce doit être au contraire un point de départ.

Sans me substituer aux spécialistes qui vont se succéder à travers les différentes tables rondes proposées, je souhaite néanmoins profiter de l'occasion pour partager quelques réflexions.

Je rejoins pleinement votre souci de nous interroger collectivement quant à ce que nous souhaitons transmettre à nos enfants. C'est essentiel.

Or, sur le plan matériel, cela ne semble guère brillant : une planète déchirée par notre difficulté à dépasser un modèle dominant, un modèle qui produit des inégalités toujours plus grandes en épuisant chaque jour un peu plus les ressources naturelles non renouvelables. Une victoire dérisoire pour cette économie de marché qui semble avoir tout conquis, tout sauf les cœurs et les esprits. Tout sauf la culture.

Parce que l'art en tant que contestation du mimétisme, c'est de la création, pas de la consommation. Et la création, c'est la liberté. C'est ce qui justifie l'intervention de l'argent public pour financer des projets culturels, le simple jeu des acteurs et des lois du marché n'étant pas accessible à de telles nuances : l'esprit critique et le libre arbitre ne sont pas des valeurs cotées en bourse, ils ne se négocient pas sur les marchés.

Cela peut nous sembler des évidences, mais c'est le résultat d'une lente et progressive construction. C'est un héritage précieux à transmettre. Permettez-moi de prendre quelques instants pour en rappeler les termes.

Avant la République, avant l'État de droit, c'était le fait du Prince. Pour les Médicis à Florence ou pour les Bourbons en France, le résultat était le même : on pouvait aimer et soutenir les arts et néanmoins envoyer Voltaire à la Bastille. L'enjeu pour le financement démocratique de la culture, c'était de trouver la manière d'éviter de désigner un bienfaiteur et un redevable, afin de désamorcer le soupçon

d'une reconnaissance qui serait due en contrepartie du financement. D'écarter en d'autres termes le financement exclusif d'une culture d'État aux canons et aux motivations arbitraires.

La première étape consistait dans la reconnaissance d'une mission de service public, et cela n'a pas été simple. En 1916, en commentant une décision du Conseil d'État - Astruc et Société du Théâtre des Champs-Élysées contre ville de Paris - le doyen Hauriou, une sommité du droit public de l'époque, expliquait :

« Ce n'est peut-être pas le moment d'ériger en services publics les entreprises de spectacle et de théâtre, qui ne présentent aucune nécessité, même financière, dont l'inconvénient même est d'exalter l'imagination, d'habituer les esprits à une vie factice et fictive, au grand détriment de la vie sérieuse, et d'exciter les passions de l'amour, lesquelles sont aussi dangereuses que celles du jeu et de l'intempérance. »

Je ferme les guillemets pour m'empresser d'ajouter : quel chemin parcouru depuis !

Pour être juste, il conviendrait de rappeler qu'à l'époque, quand on évoquait l'hypothèse de la subvention publique, la grande majorité des artistes ne manquait jamais de se draper dans sa dignité, convoquant Victor Hugo à la rescousse pour affirmer : « La subvention, c'est la sujétion : tout chien à la laisse a le cou pelé ! »

Un compromis était nécessaire, il a été trouvé avec la création d'un ministère de la culture de plein exercice, mettant en avant que la fonction fondamentale de l'artiste était d'interroger l'état du consensus, le rôle de la puissance publique étant de lui garantir l'exercice et la diffusion de cette fonction critique. Sous toutes ses formes et en toute indépendance.

Et pour parvenir à cet objectif tout en écartant le risque de la soumission de la création au pouvoir du financeur, cette compétence a été partagée. Partagée au sein de l'Etat, entre différents départements ministériels – culture, éducation nationale, ville, jeunesse et sports, affaires sociales, affaires étrangères – dont certains seront représentés tout au long de vos travaux. Partagée également avec les collectivités territoriales dont – il convient de le souligner - la contribution financière apparaît déterminante pour le financement des équipements culturels. Partagée avec la société civile, dans une évidente attente de participation citoyenne. Partagée tout simplement parce que les décisions solitaires sont toujours les moins bien éclairées.

Une politique culturelle au service des artistes et des publics, c'est sa raison d'être. Une mission de service public et non une mission au service d'un art officiel – Européen, national ou local : peu importe - ce n'est évidemment ni souhaité ni souhaitable. Et cette pluralité du financement est la garantie de cette indépendance.

C'est en effet une bien grande confiance que les artistes accordent à leurs financeurs publics. Cette confiance nous oblige. Et l'antidote à leur légitime inquiétude, c'est le croisement des financements : quand des partenaires, qui peuvent ne pas être d'accord sur de nombreux sujets, s'accordent néanmoins pour financer un lieu ou une compagnie, alors ce pot commun apparaît comme une garantie d'indépendance pour celui qui reçoit cet argent : chacun peut s'en revendiquer mais aucun ne peut se l'approprier pour exiger du bénéficiaire un droit de regard sur son œuvre.

Certes, tous les financements n'ont pas vocation à être croisés : chacun des partenaires peut avoir ses priorités, le ministère de la culture le premier, qui par exemple porte l'excellence comme condition à sa participation au cofinancement. Même si certains – parfois les mêmes - lui reprochent de ne jamais en faire assez quand il s'agit de qualité architecturale, et de toujours en faire trop quand il s'agit de qualité artistique. Au moins cela crée le débat et ce n'est jamais inutile.

Chacun est libre d'entrer ou de ne pas entrer dans le partenariat. C'est l'application du principe de libre administration des collectivités territoriales posé par notre Constitution. Mais un contrat n'est pas un acte administratif unilatéral, et quand il est signé, il impose tout au long de sa durée la solidarité entre les partenaires qui se sont engagés, ses termes ne pouvant évoluer que d'un commun accord, dans le dialogue entre l'ensemble des parties concernées.

Ces modalités de fonctionnement du service public de la culture sont indispensables. Cette politique culturelle démocratique garantit à chacun la liberté d'exercice de ses droits culturels, la liberté d'expression de sa singularité.

L'alternative au respect du singulier, ce serait l'encouragement à l'imitation, au mimétisme, au conformisme. En d'autres mots le scénario du pire que Charles de Gaulle évoquait dès novembre 1941 devant les étudiants d'Oxford, quand il s'agissait pour lui d'identifier les origines du totalitarisme. L'émancipation par la culture n'est pas une formule vaine, mais le seul remède à l'indifférenciation collective, ce creuset de toutes les violences contre l'individu.

Il n'y a pas de liberté possible pour tous si chacun n'est pas en mesure d'exprimer sa singularité, d'exercer ce droit fondamental qui consiste à se demander pourquoi et à pouvoir l'exprimer. Permettre à chacun ne pas se satisfaire de l'injonction au conformisme, celle qui confond singularité et anomalie.

Toutes les résistances ne sont pas artistiques, tous les arts ne sont pas des actes de résistance, mais l'art qui élève, celui qui ne se satisfait pas d'être une simple réponse à une demande de consommateur hypnotisé, est une forme de résistance au «mot d'ordre», au conformisme qui voudrait de manière simultanée et d'un bout à l'autre de la planète, que tous lisent en même temps la même chose dans les mêmes livres, les mêmes journaux, voient passer sous leurs yeux les mêmes images, les mêmes informations, les mêmes publicités, écoutent les mêmes musiques.

En d'autres mots, l'esprit critique et le libre arbitre ne s'achètent pas, ni par l'argent privé, ni par l'argent public. Voilà cet héritage que nous devons préserver et transmettre. Voilà les quelques évidences que je souhaitais rappeler devant vous ce matin.

Je vous remercie de m'avoir écouté, le débat public étant le plus précieux de nos alliés pour défendre cette cause.